

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**COOPERATIVE AGRICOLE DE
LA TRICHERIE**



Janvier 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise COOPERATIVE AGRICOLE DE LA TRICHERIE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

COOPERATIVE AGRICOLE DE LA TRICHERIE			
Date d'adhésion au programme	27/07/2022	Date d'engagement dans le programme	31/07/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	21/07/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	01/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	6
I.3 Cadre mis en place et description des actions	7
II. Evaluation	8
II.1 Synthèse de l'évaluation	8
II.1.1 Adéquation des informations fournies	8
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	10
IV. Synthèse des retours du jury	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

49 Cité Lefort 86490 Beaumont Saint-Cyr

Secteurs d'activité

La coopérative agricole de La Tricherie, créée en 1936, accompagne ses agriculteurs dans la production de céréales. Par la suite, elle réceptionne, stocke, travaille et commercialise ces céréales.

Chiffre d'affaires

58 millions € CA en 2024

Nombre d'employés

20 à 49 salariés

Site web de l'entreprise

<https://www.cooptricherie.fr/HP/HPInternet.aspx>

I.1 Engagements préexistants

La coopérative suit les normes suivantes : ISO 14001 (environnement), ISO 9001 (qualité), ISO 22 000 et CASGTP (sécurité alimentaire). De plus, tous les blés contractualisés à la coopérative sont NF V30-001 qui est un guide des bonnes pratiques agricoles. Notre engagement dans les filières et dans l'ISO 14001 induit le respect et la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Enfin, depuis septembre 2022, la coopérative a obtenu dans le cadre de la labellisation Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) le plus haut niveau, le niveau exemplaire (ISO 26000), ce qui prouve son engagement environnemental et sociétal depuis bon nombre d'années.

De multiples labels et certifications sont présents à la coopérative qui permettent de préserver l'environnement dans sa globalité. La certification Haute Valeur Environnementale (HVE)® permet d'agir sur 4 leviers différents à ce jour au sein des exploitations agricoles : la biodiversité en favorisant les Infrastructures AgroEcologiques (IAE) ; les traitements phytosanitaires en pénalisant les agriculteurs réalisant beaucoup de passages phytopharmaceutiques et en favorisant ceux qui utilisent des biocontrôles, ce qui s'inscrit dans la démarche quotidienne de notre coopérative ; la fertilisation, un apport minimal d'azote est avantageux et enfin l'item irrigation qui s'assure que les prélèvements ne sont pas excessifs et sont justifiés. La certification Culture Raisonnée Contrôlée (CRC)®, issue de la conformité produit s'assure par le biais de son cahier des charges d'une obligation de moyens et de résultats quant à la qualité du blé produit. L'un des objectifs est de lutter contre les métaux lourds qui résultent des véhicules, c'est pourquoi, les parcelles CRC® ne peuvent être situées aux abords de routes à plus de 5 000 véhicules par jours. Ce cahier des charges induit l'interdiction de certaines matières actives, jugées nocives pour l'environnement et l'Homme, tout comme la certification HVE®. La charte Harmony oblige la mise en place de jachères apicoles avec des espèces imposées afin de favoriser les pollinisateurs. Des transects pollinisateurs sont réalisés chaque année dans des parcelles de jachères apicoles d'exploitations engagées dans le cahier des charges Harmony.

Le 2BSvs est un schéma volontaire pour la biodiversité. Il permet de mettre en évidence les parcelles durables ou non, c'est-à-dire, toutes les parcelles qui ont été retournées pour être cultivées entre 2007 et l'année considérée sont considérées comme non durables. L'amélioration des pratiques culturales est prise en compte grâce à la déclaration Esca, qui compare le travail du sol avant 2008 et aujourd'hui, ainsi que la restitution de la matière organique au sol entre 2008 et aujourd'hui. Exemple, si un labour était effectué avec un total export de la matière organique avant 2008 et que maintenant le semis direct avec restitution des pailles est pratiqué, l'exploitation stocke du carbone. Une démarche carbone est initiée à la coopérative depuis janvier 2023, dans le but de valoriser financièrement les exploitations engagées

ou s'engageant dans l'Agriculture de Conservation des Sols, par le biais de crédits carbone.

Le directeur achat d'engrais et de produits phytosanitaires privilégie l'achat en vrac ou en resaches plutôt qu'en big-bags afin de limiter les emballages. L'achat en big-bags auprès des fournisseurs de la coopérative représente moins de 25 % de ses achats annuels. Dans cette continuité, les producteurs peuvent venir chercher directement leur engrais en vrac à la coopérative. Les semences acheminées à la coopérative sont françaises, aucune semence ne provient de l'étranger à ce jour ; la coopérative s'efforce de travailler au plus proche de son territoire. Bon nombre de ses agriculteurs utilisent des semences fermières, semences qu'ils produisent et réutilisent l'année suivante, ce qui constitue le plus court des circuits de production possibles.

La coopérative a su, au fil des années, développer des filiales autour de son activité. Elle est l'un des membres fondateurs et actionnaires de Futuramat, qui développe des produits à base végétale. À titre d'exemple, elle conçoit des manchons pour vigne 100 % biodégradables afin de remplacer, à moyen terme, l'ensemble des manchons en plastique, ce qu'elle espère.

Dans la continuité de ses actions pour le développement durable, la coopérative a eu l'opportunité d'investir dans une infrastructure pour créer une nouvelle filiale valorisant la paille de céréales. Cette filiale, nommée Brin d'Or, consiste à valoriser la paille issue des champs de blés en la transformant en paille hachée pour de l'isolant en Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Cette filiale est une réussite pour la coopérative. Allier le secteur du bâtiment, l'agricole et la technologie pour obtenir un produit sain et remplacer les anciens isolants énergivores constitue, selon elle, un axe de création de valeurs pour ses adhérents.

Pour inclure les éleveurs dans cette filière, des granulés à base de résidus de paille sont actuellement à l'étude, ce qui pourrait ainsi satisfaire toutes les parties. La coopérative de La Tricherie est également actionnaire dans un centre de méthanisation qui permet d'alimenter la ville de Poitiers en gaz. Une partie des issues de céréales provenant du tri du grain est ensuite valorisée en méthanisation ou en alimentation animale.

La préservation de l'environnement est ancrée dans les valeurs de la coopérative depuis plus de 20 ans. La ressource en eau est un sujet phare au sein de la coopérative ; étant un territoire bordé par la Vienne et le Clain, la préservation de la qualité des eaux est rapidement devenue un élément clé dans sa chaîne de production. En ce sens, en 2013, la coopérative a reçu le Trophée de l'Eau Loire-Bretagne par l'Agence de l'Eau pour la protection des ressources et la réduction des pollutions des eaux, grâce à la mise en place de l'outil Agrophyt'EAU. Ce dernier permet d'étudier les transferts de produits phytopharmaceutiques vers les eaux. Ces études ont permis d'épurer la gamme de vente de produits phytosanitaires de la coopérative en conservant exclusivement les produits les moins impactants pour l'environnement. De plus, l'ensemble des blés de la coopérative de La Tricherie est sous la norme NF V30 001, les agriculteurs doivent ainsi préserver la qualité de l'eau en s'appuyant sur la réglementation et les bonnes pratiques culturales. Très peu d'agriculteurs sont irrigants sur son territoire, l'enjeu de l'eau quant à son utilisation est peu présent au sein de la coopérative. Des nichoirs à abeilles sauvages ont été installés au mois de mars 2022 sur ses différents sites dans le but de préserver ces espèces qui tendent à disparaître. Un nichoir à faucons crécerelles a aussi été installé à cette même période sur le site historique. La diffusion de ces installations auprès de ses adhérents et sur ses réseaux sociaux permet de sensibiliser le public agricole ainsi que l'ensemble des personnes qui la suivent. L'implantation de haies, grâce à la LPO et PURProjet, est effectuée chaque hiver dans la Vienne ; la coopérative comptabilise un linéaire de 6 km depuis 2013. Un projet vient de débuter afin de planter des résineux aux abords du site de Brin d'Or situé à Bonneuil-Matours. Historiquement, des résineux juxtaposaient ce bâtiment. En raison de recherches dans le sol, ces derniers ont dû être abattus. La coopérative espère pouvoir mener à bien cette plantation avec Alliance Forêt Bois au cours de l'hiver 2023-2024.

Des comptages avifaunes sont également réalisés dans les plaines par la LPO, auxquels la coopérative essaye d'assister autant que possible. Son partenariat avec la Fédération des chasseurs lui permet également d'obtenir des aides afin que ses adhérents puissent mettre en place des bandes fleuries. Avec cette collaboration, elle propose aussi à ses adhérents de restaurer les mares présentes sur leur exploitation et qui ne sont plus en bon état d'usage pour les batraciens (mauvais entretien, dégradation de la forme de la mare, etc.).

Un appel à projet, le Fonds de sauvegarde des Abeilles, a permis durant toute l'année 2022 et jusqu'à juin 2023 aux adhérents de la coopérative de semer ou de renouveler des jachères apicoles à moindre

coût. Des ruches sont par la suite installées aux abords des jachères apicoles par la MAN, grâce au partenariat établi. L'ensemble des parcelles à intérêt pollinique est communiqué à cette association afin qu'un dialogue puisse s'établir entre apiculteurs et agriculteurs.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

De multiples points peuvent et doivent être améliorés dans l'activité de la coopérative afin de favoriser la biodiversité et tous les services écosystémiques indispensables à l'exercice de son métier.

Tout d'abord, la coopérative souhaite mettre en place de nouveaux panneaux photovoltaïques sur son site principal afin de produire 54 % de sa consommation énergétique. La salle de pause pour le personnel, isolée en paille hachée, est un système développé dernièrement par l'une de ses filiales, Brin d'Or.

Afin de sensibiliser toutes les équipes à la biodiversité et de rendre chacun acteur, des actions collectives seront proposées : conception de nichoirs à oiseaux en bouchons de liège et en bois, création de nichoirs à abeilles sauvages. La coopérative a également pour projet la mise en place d'un potager collectif sans traitement à côté de la salle de pause isolée en paille hachée. Dans le but de favoriser les bonnes espèces sur les bons sites et d'éviter toute compétition, un inventaire des espèces présentes aux abords des silos sera effectué avant toute conception de nichoirs à oiseaux.

L'implantation d'arbres sera réalisée autour des places de parking du silo principal de Beaumont-Saint-Cyr afin de créer de l'ombre, réduire le ruissellement dans la cour de la coopérative et apporter un gîte et un couvert pour les pollinisateurs. Des jachères seront mises en place sur les silos après étude des endroits stratégiques (proximité avec les cultures, les cours d'eau, les routes, les Infrastructures Agroécologiques déjà en place...). Une étude approximative de la surface concernée a été réalisée en septembre 2022. Un inventaire floristique permettra d'identifier la présence éventuelle d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et, le cas échéant, de les gérer au mieux selon leurs modes de développement (rhizome, aérien...).

La sensibilisation de ses adhérents est également un enjeu prioritaire, tant dans leur assolement que dans la gestion des abords de leurs parcelles et des parcelles elles-mêmes. En effet, la coopérative favorise les assolements diversifiés pour limiter la prolifération de maladies, champignons et espèces résistantes, et pour obtenir un paysage le plus hétérogène possible. Elle souhaite aussi mettre en place des nichoirs à abeilles sauvages et des éléments propices aux oiseaux aux abords des parcelles les plus intéressantes pour les espèces cibles (arbres, piquets). Des actions menées seulement sur ses propres sites ne lui semblent pas pertinentes au vu de son étendue géographique : elle souhaite favoriser la biodiversité à plus grande échelle.

La coopérative souhaite continuer et augmenter le nombre d'adhérents qui implantent des haies en diversifiant ses partenariats afin de toucher un maximum d'agriculteurs. Il en est de même pour les jachères apicoles, soutenues par des aides financières trouvées par la coopérative. Elle espère recréer au plus vite des mailles écologiques connectées pour favoriser l'ensemble de la biodiversité dans les campagnes.

Les journées de visite des essais, organisées une fois par an pour différentes cultures, perdurent afin de trouver les meilleures génétiques et caractéristiques technologiques adaptées à son terroir. Il existe des essais pour le blé, l'orge, le pois, le colza, le maïs, l'ensemble des traitements (dont les produits de biocontrôle), les oligoéléments et les fertilisations. Différentes variétés de ces cultures sont également testées avec les mêmes interventions pour fournir les meilleures semences et itinéraires techniques à ses adhérents. Lors de ces journées, différents programmes de protection des plantes et de fertilisation sont testés. Les modalités sont de plus en plus tournées vers un moindre impact sur l'environnement tout en permettant aux agriculteurs de vivre décemment de leur métier.

Les essais se tiennent dans des zones géographiques différentes chaque année afin d'appréhender au mieux les interventions nécessaires en fonction des conditions biotiques et abiotiques de l'ensemble du territoire de la coopérative.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans
---	-------

Nombre d'actions cœur de métier	3
--	---

Nombre d'actions complémentaires	4
---	---

Actions cœur de métier

- 1. Limiter au maximum le recours aux matières actives en développant une large gamme de produits biocontrôlés
- 2. Sensibiliser nos adhérents aux techniques culturales simplifiées pour préserver la vie du sol en développant des compensations financières
- 3. Accroître les interactions entre les riverains et les agriculteurs

Observations

L'action 3 semble être de l'ordre d'une action complémentaire et à reclasser en ce sens.

Actions complémentaires

- 1. Inventaire des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur nos sites
- 2. Mise en place de nichoirs à oiseaux et à abeilles sauvages sur l'ensemble de nos sites
- 3. Mise en place de jachères apicoles sur nos sites pour favoriser les pollinisateurs dans les campagnes
- 4. Sensibiliser l'ensemble de l'équipe et de nos adhérents à la biodiversité

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

La coopérative a réalisé un premier plan d'action cohérent. Quelques actions clés ont été définies sur l'amont agricole. Le périmètre du plan d'action est cohérent. Toutefois, quelques impacts et enjeux n'apparaissent pas dans l'état des lieux. De plus, les ressources humaines et financières n'ont pas été estimées ni reportées. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente, mettant en évidence la progression réalisée et les évolutions.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	A renforcer	Suffisant	A renforcer	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

La coopérative a réalisé un premier plan d'action pertinent. Quelques actions clés ont été définies sur l'amont agricole. Le périmètre du plan d'action est adapté aux enjeux. L'entreprise travaille main dans la main avec les parties prenantes internes et externes pertinentes pour atteindre ses objectifs. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente, mettant en évidence la progression réalisée et les évolutions. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'action, la coopérative est invitée à aller plus loin concernant l'adhésion des agriculteurs au plan. En effet, les actions sur l'amont agricole dépendent des agriculteurs et donc l'effectivité des actions cœur de métier dépend de l'engagement des adhérents. Par ailleurs, les ressources humaines et financières n'ont pas été estimées ni reportées. La coopérative est également invitée à indiquer des indicateurs de suivi pour chacune des actions et à compléter son état des lieux des impacts, dépendances et enjeux. Pour finir, l'entreprise pourrait aller un cran plus loin en indiquant dans son rapport de suivi les chiffres obtenus pour attester des résultats positifs de son plan d'action.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Il serait pertinent de reformuler l'intitulé de l'action 3 "Accroître les interactions entre les riverains et les agriculteurs", pour l'axer plus concrètement sur la sensibilisation ou partage de bonnes pratiques autour de la préservation de la biodiversité. En l'état, l'action consistant à entamer un dialogue entre riverains et agriculteurs ne répond pas spécifiquement à un enjeu biodiversité. De plus, cette action est davantage une action complémentaire, qu'une action cœur de métier.
- L'entreprise pourrait réaliser des bilans bi-annuels pour permettre un suivi plus régulier du plan d'action.
- Les indicateurs sont à préciser et à expliciter dans la rubrique "Indicateur de l'action". Par exemple, dans l'action 2, il pourrait s'agir du nombre d'agriculteur engagé dans la réalisation d'un bilan carbone.
- L'entreprise indique qu'il y aura un suivi annuel et tous les quatre ans pour transmettre les informations aux équipes et faire des bilans. Il serait intéressant d'explicitier le processus d'amélioration continue prévu.
- Pour le prochain plan d'action, il serait pertinent que la coopérative implique ses parties prenantes internes (salaries et adhérents) et externes (associations environnementales) dans l'élaboration de son plan d'action.
- Si certains enjeux majeurs ont bien été identifiés, certains éléments de l'état des lieux pourraient être améliorés :
 - Tout d'abord, certains impacts importants n'ont pas été identifiés dans l'état des lieux notamment les impacts sur la dissémination des espèces exotiques envahissantes (EEE), les pollutions des sols et des eaux liés aux intrants chimiques, les émissions de GES liés à la fabrication des intrants, la monoculture et la perte de diversité génétique etc.
 - Il serait intéressant d'explicitier dans l'état des lieux l'absence d'impact sur la surconsommation de la ressource en eau du fait de la non-irrigation de la majorité des parcelles.
 - De plus, les enjeux listés par l'entreprise concernent majoritairement les silos (panneaux photovoltaïques, nichoirs, inventaire EEE), et seuls quelques-uns concernent l'amont agricole (sensibilisation, visite de ferme), alors que les enjeux majoritaires se situent au niveau des pratiques agricoles amont. Il serait intéressant pour le prochain plan d'action de travailler sur la hiérarchisation des enjeux.
- Pour le prochain plan d'action, il serait nécessaire d'indiquer les moyens humains, matériels et financiers prévus pour la mise en œuvre du plan d'action.

III.1.2 Complément au plan d'action

- La coopérative pourrait aller plus loin en définissant des actions plus engageantes sur l'amont agricole notamment en lien avec les intrants chimiques.
- De plus, les actions sur l'amont agricole dépendent de la bonne volonté des agriculteurs de mettre en place des bonnes pratiques ; ainsi les actions cœur de métier peuvent avoir un impact positif plus ou moins grand sur la biodiversité en fonction du nombre d'adhérents engagés. Par

conséquent, il serait intéressant de renforcer les actions pour s'assurer qu'un nombre suffisant d'adhérent les mette en place, ou que la coopérative se fixe un objectif d'embarquer à minima 75% des adhérents dans les actions 1 et 2.

- Il serait pertinent d'ajouter des actions visant l'ensemble des adhérents.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Il serait intéressant par la suite que les adhérents soient inclus dans le comité RSE ou le suivi du plan d'action.
- Il serait utile de fournir plus d'information concernant les ajustements réalisés par l'entreprise pour la mise en œuvre de son plan d'action menant à une éventuelle réorientation des actions.
- Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait indiquer les résultats des indicateurs obtenus pour attester des résultats positifs sur la biodiversité (notamment pour l'IFT total en lien avec l'action 1, et les indicateurs de suivis de l'action 2).
- Il serait utile de préciser les ressources humaines, matérielles et financières mobilisées pour mettre en œuvre son plan d'action.
- Il serait pertinent de définir des indicateurs de pressions ou d'état de la biodiversité. Pour l'action 1, par exemple, il serait pertinent d'indiquer aussi l'indicateur IFT non biocontrôle, pour évaluer si les traitements conventionnels ont diminué. Pour l'action 2, la coopérative pourrait aussi communiquer les indicateurs suivis (ex : pesées de couverts végétaux, indice de régénérations, calcul GES).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury encourage l'entreprise à poursuivre sa démarche et a souligné les engagements préexistants de l'entreprise.

Il a néanmoins regretté que l'action n°1 visant à limiter au maximum le recours aux matières actives en développant une large gamme de produits biocontrôles, ne soit pas plus explicitée. En effet, il s'agit d'une action phare au regard de l'activité de l'entreprise et de ses enjeux et peu d'informations ont été transmises concernant sa mise en œuvre (mise en place de seuils, suivi de la mesure de baisse d'utilisation d'intrants, développement et utilisation de la gamme de produits biocontrôles).

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Renforcer la mise en œuvre et le suivi de l'action n°1 visant à limiter au maximum le recours aux matières actives en développant une large gamme de produits biocontrôles
- L'action concernant l'implantation de nichoirs est à destination des faucons crécerelles (espèce ne présentant pas d'enjeux de conservation particulier) mériterait d'être réorientée afin d'adresser les nombreux enjeux existants en lien avec les espaces agricoles, en particulier concernant les [oiseaux de plaines](#) (busards et outardes par exemple). Au-delà des nichoirs, [d'autres pratiques](#) sembleraient intéressantes à développer.
- L'action concernant l'implémentation de jachères apicoles semble intéressante à poursuivre notamment pour les pollinisateurs. Néanmoins, il serait préférable de revoir sa composition afin de favoriser du végétal sauvage local, plus favorable à la biodiversité.
- De manière générale, l'utilisation de végétal local est à favoriser plus largement pour l'ensemble des actions concernant la plantation d'espèces.
- Se rapprocher des personnes Chargées de mission Territoires Engagés pour la Nature (TEN) de la [Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut](#) ainsi que de la [Commune de Châtelleraut](#) pour prendre connaissance de leurs engagements et si possible coordonner les actions.